

# Un budget wallon pas si indolore...

► Chaque jour, le budget wallon montre un peu plus son vrai visage, fait d'économies à la marge ou de mesures pas si indolores que cela.  
► Mais en réalité, les recettes fiscales diminuent globalement. « En fait, l'effort est supportable », selon le ministre du budget.

**A** force d'apparaître au compte-gouttes et de s'accumuler, les « petites » mesures d'économie envisagées dans le cadre du budget wallon pour 2015 finiront-elles par transformer la rigueur voulue par le gouvernement PS-CDH en réelle cure d'austérité ? Question de vocabulaire sans doute. Mais sur les bancs de l'opposition, on ne se rend plus : c'est bien d'austérité dont on débattera dans une dizaine de jours au parlement wallon.

Et les informations fournies vendredi par nos confrères de *L'Echo* n'ont pas eu de quoi rassurer MR et Ecolo (voir ci-contre) : le journal économique effectuait le recensement d'une série de décisions qui, l'air de rien, peuvent donner l'impression que la majorité rouge-romaine serre la vis fiscale en vue de 2015 et 2016.

Ces années seront déterminantes en vue d'un retour à l'équilibre prévu pour 2018 : il s'agit de réaliser des économies à concurrence de 1,1 milliard et de 650 millions, déjà, sur l'exercice 2015.

Paul Magnette et son gouvernement avaient fait une double promesse : pas de taxe nouvelle et un pouvoir d'achat préservé pour les citoyens. Tenable ? A vrai dire, il ne faut pas tout mélanger : la taxe régionale sur les pylônes GSM n'est pas du même acabit qu'un rabotage du bonus logement, même limité ; et la suppression de dizaines de primes, parfois très (trop ?) généreuses, n'a rien de comparable avec la fin de l'éco-bonus sur les véhicules électriques. Pas le même impact et pas la même nature.

Dans le catalogue livré vendredi par *L'Echo*, une décision semble avoir marqué les esprits plus que les autres : la réduction de deux tiers de la déductibilité fiscale des titres services qui fera gagner une cinquantaine de millions au budget wallon. Commençons par dire que cette mesure était connue depuis l'été et les négociations de majorité : le dispositif était menacé, un accord était intervenu sur cette façon de contourner l'obstacle...

## « Le prix du titre service à 9 euros pendant 5 ans »

« Je comprends que cette décision soit la plus sensible, commente Christophe Lacroix (PS), le ministre du Budget. Fiscalement, les titres services seront effectivement moins avantageux. Mais nous avons aussi pris dans la fou-

lée des mesures qui limitent l'impact de celle-ci. C'est ainsi que le gouvernement garantit que durant cinq ans, la valeur faciale du titre service n'augmentera pas :

*elle restera de 9 euros. Nous n'avons pas réduit le nombre maximum de titres qui peuvent faire l'objet de la déductibilité : 150. Enfin, la quote-part remboursée aux employeurs sera toujours indexée. »*

Même l'instauration d'un écomalus pour les voitures de société doit être relativisée : « On rejoint les dispositions prises pour les voitures privées, dit le ministre.

*Cela ne concernera que 14.000 véhicules, les plus polluants. »*

Christophe Lacroix s'agace un peu des critiques qui s'abattent sur le projet de budget wallon : « Nous avons pris du temps parce que chaque ministre a été chargé de réaliser un véritable travail d'horloger afin de déterminer les mesures qui épargneront au maximum les citoyens et le monde associatif, qui joue un rôle déterminant dans le tissu wallon. Chaque décision a été mûrement réfléchie, soupesée. Aucune d'entre elles ne frappe aveuglément. »

Pour analyser la situation budgétaire réelle, il n'est pas inutile en outre de prendre un peu de hauteur. Les documents officiels ont commencé à circuler ce vendredi, à dix jours de l'échéance parlementaire. On constate ainsi que prise dans sa globalité, la fiscalité wallonne est à la baisse pour 2015 : « Les impôts régionaux totalisent 2,65 milliards, en diminution de 91 millions (3,3 %) par rapport au budget 2014 initial et de 19 millions (0,72 %) par rapport au budget 2014 ajusté », lit-on dans les propos introductifs. Bien sûr, il ne s'agit que de prévisions. ■

**ERIC DEFFET**

# MR « Frapper les titres-services, c'est profondément antisocial »

## ENTRETIEN

**P**ierre-Yves Jeholet, le chef de groupe MR à Namur, dénonce « les informations parcelaires et contradictoires qui se succèdent comme si le gouvernement avait un agenda caché. »

**Le débat budgétaire approche en Wallonie. On va de nouvelle en nouvelle...**

*Et je constate que les journalistes ont souvent les informations avant les députés, c'est un manque de respect. On a droit à une mauvaise nouvelle chaque jour ou presque. Mercredi, Paul Furlan sortait son plan pour le logement. Bon, il a le mérite d'oser s'exprimer. Mais ce qu'il propose est intenable financièrement. Et on touche au portefeuille des gens : bonus logement, primes...*

**Cette fois, il est question de réduire la déductibilité des titres-services...**

*Je suis abasourdi ! Pour un gouvernement de gauche, c'est la mesure la plus antisociale qu'on puisse imaginer.*

**Comment cela ?**

*On touche la classe moyenne, les gens qui travaillent et qui se font aider à domicile par le biais des titres-services. Mais on frappe aussi des personnes qui bénéficient d'une remise au travail ou qui échappent au travail au noir. Combien d'emplois vont-ils retourner dans la*

*clandestinité avec cette mesure ? Le gouvernement ne tient pas deux de ses promesses : épargner le pouvoir d'achat et faire de l'emploi sa priorité absolue.*

**Mais les réalités sont là : il faut faire des économies. Comment ?**

*Ce que je reproche au gouvernement, c'est une absence totale de vision. Sauf dans le chef de Paul Furlan, mais il fait fausse route. Cette mesure sur les titres-services, elle est strictement budgétaire, j'allais dire... bêtement budgétaire. Il faut de l'argent, on sabre, et voilà... Même chose avec les emplois APE par exemple. Vu la situation, on attendrait plutôt des mesures structurelles, fortes, responsables. On a droit à des mathématiques, pas à de la politique dans ce qu'elle a de plus noble : la prise de responsabilités.*

**On entend d'ici la majorité dire que les mesures du MR au fédéral sont bien pires...**

*On peut aimer ou pas les décisions ou les options prises par le gouvernement fédéral, mais elles sont le reflet d'une vision politique. Au fédéral, le MR a le mérite de prendre des mesures responsables, courageuses, peut-être impopulaires. Voilà la différence. ■*

Propos recueillis par  
E.D.

## ECOLO

**« Promesse non tenue ! »**

Du côté d'Ecolo, le rabotage de la déductibilité fiscale sur les titres-services ne passe pas : « Le gouvernement s'était engagé à ne pas toucher au pouvoir d'achat des citoyens, il ne tient pas sa promesse, dénonce le député Stéphane Hazée. Le coût pour l'utilisateur va augmenter. »

Ecolo critique surtout le caractère linéaire de cette mesure : « Elle va toucher tous les utilisateurs sans

distinction alors que l'on aurait pu viser ceux qui ont le plus de moyens. C'est ainsi que l'on procède pour le soutien public à l'engagement d'une aide familiale. »

Dans le collimateur d'Ecolo également, la révision du mode de calcul du bonus logement : « Nous ne sommes pas opposés à une révision du dispositif, mais on prend à nouveau une mesure linéaire, qui n'offre aucune perspective aux citoyens qui éprouvent des difficultés à financer l'acquisition de leur maison. »

E.D.

**IMMOBILIER**

La fin  
du bonus pour  
la protection vol  
et incendie  
**750 euros**

**Le bonus logement raboté, mine de rien**

Le transfert vers les entités fédérées de la gestion du bonus logement fournira à la Wallonie la perspective d'une refonte globale de sa fiscalité immobilière. Paul Furlan (PS), le ministre du Logement, a déjà évoqué l'idée d'une possible suppression de cet avantage fiscal lié aux emprunts hypothécaires. Elle serait compensée par une réforme du précompte immobilier, des droits de succession ou des droits d'enregistrement. Un tel chamboulement ne s'improvise évidemment pas. Le gouvernement wallon s'apprête à confier une étude sur cette question fondamentale à des économistes et des juristes.

Mais dès 2015, l'exécutif touchera déjà au bonus logement, à la marge, histoire de soulager quelque peu le budget régional. Deux mesures sont prises, comme elles l'ont été d'ailleurs en Flandre. Tout d'abord, la suppression des réductions d'impôts pour les dépenses de sécurisation d'une habitation contre le vol et l'incendie. Cette réduction pouvait jusqu'à présent s'élever à 30 % de l'investissement avec un maximum de 750 euros par habitation. Il faut

l'oublier. Le budget wallon y gagnera 20 millions d'euros.

Ensuite, la modification du taux forfaitaire d'imposition appliqué au calcul du bonus du logement. Ce taux passe de 45 % à 40 % d'imposition pour tous les contribuables. Gain pour le budget : 5 millions.

La refonte complète des primes logement et énergie est une autre voie d'économies : dès 2015, on passera d'une soixantaine de dispositifs à une petite dizaine seulement (*Le Soir* du 12 novembre).

Globalement, l'économie escomptée est cette fois de 38 millions.

Ce train de mesures inquiète bien entendu le secteur de la construction qui doit digérer aussi le lissage des investissements publics annoncé par le gouvernement pour 2015 et 2016. Pour Francis Carnoy, directeur général de la Confédération de la construction wallonne, « la question de la survie de notre tissu de PME dans un horizon de dix ans est crûment posée. Depuis 2008, la production résidentielle a reculé de 25 %. Depuis 2012, les travaux communaux ont chuté de 40 %. Le dumping social accélère les pertes d'emplois, 5.000 salariés ont disparu de la construction wallonne depuis deux ans. »

E.D.

**VOITURES**

En 2014  
l'Eco-malus  
a rapporté par  
voiture de société  
**250 euros**

**Des mesures déjà en route**

L'automobiliste doit-il craindre de trinquer à l'occasion du nouveau budget wallon ? A priori, non. Car les mesures envisagées sont simplement celles instaurées voici douze mois, lors de la préparation de l'exercice budgétaire en cours.

A cette occasion, l'Eco-malus, qui frappe toutes les voitures « privées émettant plus de 146 grammes de CO<sub>2</sub> », avait été étendu aux véhicules de société (hors leasing). Les voitures des sociétés publiques avaient toutefois été épargnées par ce « one shot » qui s'applique lors du calcul et du paiement de la taxe de mise en circulation (TMC). « En 2014, cette taxe a rapporté 3,5 millions d'euros supplémentaires en s'appliquant aux voitures de société », explique-t-on au cabinet de Christophe La-croix (PS), ministre wallon du Budget. Ses services estiment que la

taxe, qui est modulée en fonction du niveau de pollution du moteur, rapporte en moyenne 250 euros par véhicule. Ce qui conduit le cabinet du ministre à cette autre estimation : l'Eco-malus aurait trouvé à s'appliquer sur 14.000 voitures de société au cours de l'année finissante. Si la Wallonie a étendu sa fiscalité antipollution en 2014, elle a également cessé de récompenser certains comportements favorables à l'environnement. Ainsi, à la fin de l'année 2013, l'abattement fiscal de 2.500 euros prévu à l'achat d'un véhicule à moteur électrique, a pris fin. « Dès son instauration, cette mesure était programmée pour s'éteindre après trois années », rappelle-t-on au cabinet du ministre du Budget. En 2012, 521 automobilistes avaient profité de la mesure ; en 2013, ils n'étaient plus que 156.

P.LT

## TITRES-SERVICES

La valeur  
des titres-  
services ne  
changera pas  
**9 euros**

## Moins déductibles fiscalement

La valeur des titres-services s'élève à 9 euros et ne changera pas. Ce qui changera c'est le pourcentage de ce montant que le client pourra déduire fiscalement. Alors que 30 % de ce montant total pouvait être déduit, seuls 30 % sur 3 euros le seront à l'avenir, donc un peu moins d'un euro par titre. Avec une moyenne de 118 titres commandés par an par contribuable cela implique un passage de 318,6 euros déductibles chaque année à 106,2 euros, soit une perte de 212,4 euros. Ces chiffres sont valables si les clients ne changent pas leur comportement. Or, il y a fort à parier que la demande de titres baissera avec leur attractivité. C'est en tout cas ce que craignent les associations d'entreprises du secteur. « On attend de voir comment le gouvernement wallon va aider les

*entreprises de titres-services à améliorer leur rentabilité afin d'assurer la viabilité de cette institution. »* Les syndicats sont aussi assez mitigés sur cette mesure. Eric Neuprez (FGTB) souligne que ceux qui sont employés dans ce secteur sont déjà dans une position de faiblesse. « Le danger est que les aides-ménagères pourront prester moins d'heures à cause d'une demande plus faible. Déjà touchées par les mesures prises au niveau fédéral, ces personnes risquent un appauvrissement considérable. » A la CSC, on insiste sur le fait que « si l'on voit cela dans une perspective plus globale, cette mesure est moins négative que d'autres décidées auparavant, par exemple, lorsque le fédéral a augmenté le prix des titres-services. Cependant, la CSC appelle à la concertation avec les acteurs sociaux, celle-ci n'ayant pas été entamée par le gouvernement wallon. »

O.DH (ST.)

# Le fédéral, plus dur que la Wallonie ?

## ANALYSE

Le gouvernement wallon va donc bel et bien prendre des mesures qui touchent le portefeuille du citoyen. Réductions de primes, rabotage d'avantages fiscaux, déductibilités revues : le budget wallon ne sera pas indolore (lire en pages 2 et 3).

La majorité régionale wallonne (PS-CDH) aurait-elle dès lors enjolivé la situation, présentant les économies au fédéral (CD&V-MR-VLD-NVA) comme antisociales, alors qu'en fait, la Wallonie n'aurait rien à envier à la suédoise ?

Il est vrai que lors de la présentation du budget wallon à la mi-octobre, Paul Magnette (PS), ministre-président, a eu des mots très durs sur le travail de la majorité fédérale, parlant ouvertement d'austérité, tout en réservant des mots doux à sa coalition. « L'austérité, c'est quand on touche au pouvoir d'achat des gens. Quand le fédéral dit qu'on va augmenter la TVA et les accises, tout va coûter plus cher pour les gens. Quand le fédéral dit qu'on va sauter l'index, les gens vont gagner moins et tra-

vailler plus longtemps, ça c'est de l'austérité. Nous, on ne va pas prendre dans le portefeuille des citoyens », déclarait-il à la RTBF.

Pieux mensonges ? Oui et non. La présentation de Paul Magnette est certes très connotée, mais dès la présentation du budget, il concédait que certaines mesures toucheraient la population. « De là à dire qu'il n'y aura aucun effort, non. Mais nous avons décidé de le faire avec un grand discernement, en touchant le moins possible au pouvoir d'achat du citoyen. »

Et les experts estiment que ces mesures fiscales restent modérées. « Il n'y a pas de mesure fiscale importante, estime Marc Bourgeois, directeur du Tax Institute de Liège (ULG). Il y a juste quelques adaptations à la marge, sur le bonus logement ou certaines déductibilités. D'autre part, les additionnels à l'impôt des personnes physiques sont les mêmes que dans la loi spéciale de financement. Ils n'ont pas été portés à la hausse. On constate néanmoins le rabotage de certaines primes, ce qui ne constitue

pas en soi une mesure fiscale, mais qui a pour effet que les gens sont moins avantagés que par le passé. Donc il y a des efforts, mais cela reste lissé. »

Il y aurait donc effectivement un budget fédéral dur et un budget wallon modéré ? C'est à nuancer. D'abord, le fédéral a limité au maximum l'augmentation de la pression fiscale. Il y a certes des mesures qui touchent le portefeuille comme la hausse des taux réduits de TVA et l'augmentation des accises, mais on est loin de ce qui avait été craint, comme des hausses généralisées des taux de TVA ou le fameux impôt sur le capital. Mais il y a le saut d'index, rétorquera-t-on, dont personne ne conteste qu'il fera perdre en moyenne 300 euros par an en moyenne aux ménages. Vrai aussi, sauf que ce saut d'index profite aussi aux régions, qui ne devront pas augmenter le salaire des fonctionnaires.

D'autre part, il est plus facile, pour la région wallonne, de limiter les efforts, car ce n'est pas ce

niveau de pouvoir qui doit financer la dette publique et les pensions. Elle n'a d'autre part pas le pouvoir de procéder à un saut d'index. « Comparer les efforts de la région avec ceux du fédéral n'a donc pas beaucoup de sens », dit Marc Bourgeois.

Du côté de la majorité fédérale, on estime également que la région wallonne n'est pas spécialement clémente. Mais on pointe le fait que les syndicats ne s'en

prennent pas à une majorité qui leur est plus proche. Une thèse que récuse Marc Becker, le leader de la CSC wallonne. « Il est inexact de dire et de répéter que nous ne critiquons pas la majorité régionale. Nous l'avons fait avec un argument : avec le fédéral, l'échelon régional inflige une double peine. Il y a une série de mesures au fédéral qui pénalise les plus faibles. Et la Région, en taillant dans les services publics,

prive à nouveau les plus précaires de services dont ils sont les premiers à faire usage à des conditions favorables. » Les syndicats se disent résolus à défendre les travailleurs et allocataires sociaux de la même manière « quel que soit le niveau de pouvoir qui prend les mesures pénalisantes pour eux. » ■

**BERNARD DEMONTY**  
@bdemonty\_lesoir

## AU FEDERAL A BRUXELLES

### Des déductions fiscales rabotées

Ceux qui ont souscrit une épargne-pension ne pourront faire valoir cette année qu'un maximum de 940 euros épargnés pour profiter de la déduction fiscale, et non 950 euros. Le gouvernement a en effet gelé le plafond de la réduction d'impôt, selon un projet de la loi-programme que *De Tijd* a pu consulter.

Le gouvernement Michel avait décidé, lors des discussions sur le budget, de geler pour 4 ans certaines réductions fiscales. Mais selon le projet de la loi-programme, il apparaît désormais que ce gel se ferait sur base du niveau de 2013 et non celui de 2014 comme on le pensait.

Concrètement, cela signifie par exemple que le montant maximal pour l'épargne-pension s'élèvera à « seulement » 940 euros cette année, soit 10 euros de moins que les 950 euros sur lesquels tout le monde tablait.

Par ailleurs, l'exonération fiscale liée au compte d'épargne ne s'appliquera pas sur un montant de 1.900 euros d'intérêts, comme

cela avait été annoncé au début de l'année, mais sur 1.880 euros comme en 2013.

Mais de source proche du gouvernement, on est d'avis que cette analyse ne correspond pas à la réalité. « Il est faux de dire que le gouvernement taille dans les réductions d'impôts », indique-t-on.

La non indexation des barèmes fiscaux dont il est question ici avait été annoncée dès la déclaration de gouvernement; elle s'opérera sur quatre ans à partir de la déclaration fiscale 2014 portant sur les revenus 2013, précise-t-on.

« Dire que les baisses d'impôts auxquelles peut consentir le contribuable diminueront est faux », insiste-t-on. On reconnaît toutefois que le contribuable pourra déduire par rapport à des montants moins élevés que ce à quoi il aurait pu s'attendre si les barèmes avaient continué à être indexés.

« Mais on là dans de l'hypothétique, et à ce rythme-là, on peut faire des projections jusque 2020 », rétorque-t-on. (b)

### Une réforme fiscale en 2017

A l'équilibre sans économies au détriment des Bruxellois, le budget de la Région-Capitale se prépare à d'importants changements à l'horizon 2017. Si l'objectif affiché par le gouvernement régional, ministre-président Rudi Vervoort (PS) et ministre des Finances Guy Vanhengel (Open-VLD) en tête, demeure l'équilibre budgétaire sans sanctionner la population, l'Accord de gouvernement de la majorité prévoit néanmoins une réforme fiscale d'envergure, qui a d'ailleurs été portée cette semaine sur les fonts baptismaux, lors de la première réunion d'un collège d'experts fiscalistes. Ceux-ci sont chargés de concocter un ensemble de mesures fiscales cohérent respectant les objectifs énoncés par le gouvernement.

A Bruxelles, une taxe régionale annuelle forfaitaire de 89 euros est payée par 60 % de la population, notamment pour le ramassage des ordures (40 % des Bruxellois en sont exemptés). De même, un additionnel de 1 % à

l'impôt sur les personnes physiques (IPP) est prélevé sur le revenu des Bruxellois. Le gouvernement souhaite voir ces prélèvements disparaître afin d'augmenter le pouvoir d'achat des Bruxellois. Et comment souhaite-t-il compenser cette perte de revenus ? En augmentant légèrement le précompte immobilier, faisant de cette façon contribuer au budget les propriétaires immobiliers qui souvent ne sont pas domiciliés dans la Région. De quoi pénaliser les propriétaires de leur logement ? Bien au contraire, selon le gouvernement, qui souhaite également doper l'aide à l'acquisition d'un premier bien immobilier destiné à être occupé par l'acquéreur, par une série de mesures fiscales notamment, mais aussi par le maintien d'un « bonus logement ». La ministre régionale du Logement Céline Fremault (CDH) le rappelait d'ailleurs récemment : à Bruxelles, seuls 41,5 % des habitants sont propriétaires de leur habitation, contre 68 % et 73 % en Flandre.

PIERRE VASSART